

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que la Commune de Berloz, ayant établi ses bureaux à 4257 BERLOZ, rue Antoine Dodion n°10, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis rue des Ecoles, 7 à 4257 BERLOZ, cadastré 1^{ère} division, section A, n°52F.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL RANGEMENT SUR LE SITE DE L'ECOLE COMMUNAL DE BERLOZ, et présente les caractéristiques suivantes : (Pour autant que la demande soit préalablement soumise aux mesures particulières de publicité déterminées par le Gouvernement ainsi qu'à la consultation obligatoire visée à l'article 4, alinéa 1^{er}, 3^o, lorsqu'il s'agit d'actes et travaux visés au §1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, 2^o, 4^o, 5^o, 7^o et 8^o, et qui soit respectent, soit structurent, soit recomposent les lignes de forces du paysage, le permis peut être accordé en s'écartant du plan de secteur, d'un plan communal d'aménagement, d'un règlement communal d'urbanisme ou d'un plan d'alignement – Décret du 20 septembre 2007, art. 16, 2^o (art. 127§3 du CWATUP)).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du jeudi 6 au jeudi 20 avril 2017 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le mardi 18 avril 2017, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées, lors de la clôture d'enquête, le jeudi 20 avril 2017 de 16.30 à 17.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 4 avril 2017.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry